

## La comptabilité des entreprises agricoles dans l'économie physiocratique

Jean-Claude Perrot

### Abstract

Bookkeeping in agricultural enterprises in physiocratic economics

Since the eighteenth century, macroeconomic theories have developed in the course of an uninterrupted dialogue with microeconomic observation. This study attempts to examine the precise inquiries into the state of agriculture that the physiocrats used in elaborating and then verifying their *Tableau économique*. The detailed information they gathered is contained in *Philosophie rurale* and *Ephémérides du Citoyen*. It seems that these economists were responsible for decisive advances in the way farmers kept their accounts; and these improvements were subsequently adopted by all agronomists. However, the circulation of wealth that they describe at the level of the kingdom as a whole departs from observed reality and attributes optimal proportions to the monetary exchanges between the various categories of actors involved. The examination of physiocratic microeconomics therefore allows us to distinguish between what pertains to the actual situation in the eighteenth century and what derives from the theoretical norm. This point of view may be profitable to both the historian and the student of epistemology.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Perrot Jean-Claude. La comptabilité des entreprises agricoles dans l'économie physiocratique. In: Annales. Economies, sociétés, civilisations. 33<sup>e</sup> année, N. 3, 1978. pp. 559-579;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahess.1978.293949>

[https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1978\\_num\\_33\\_3\\_293949](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1978_num_33_3_293949)

---

Fichier pdf généré le 11/04/2018

# MODÈLES ÉCONOMIQUES

## LA COMPTABILITÉ DES ENTREPRISES AGRICOLES DANS L'ÉCONOMIE PHYSIOCRATIQUE \*

Le *Tableau économique* de François Quesnay présente en 1758 une des premières analyses macro-économiques de la société articulée en grands agrégats : producteurs, classe stérile, groupe des propriétaires. Un peu plus tard dans la *Philosophie rurale* (1763), le même auteur et le marquis de Mirabeau amplifient leur commentaire ; pour le secteur agricole, les origines micro-économiques du modèle apparaissent dorénavant en clair <sup>1</sup> ; cependant les sources empiriques du schéma souffrent toujours d'obscurités. Suffit-il d'écrire — comme à l'ordinaire aujourd'hui — que les concepts utilisés dans les comptes privés inspirent à chaque époque les catégories de l'analyse globale <sup>2</sup> ? Non. L'école employa des observations concrètes pour étayer sa description des producteurs. Comment les a-t-elle vérifiées et charpentées ? Quelles archives comptables peut-elle offrir à l'histoire de l'économie rurale ?

Le XVIII<sup>e</sup> siècle recèle évidemment une constellation de registres de seigneuries, de livres de raison, de fragments de comptes qui pouvaient fournir aux premiers économistes matière à bilans d'entreprises agricoles. Mais le secret des affaires les a protégés aussi bien que maintenant. Et selon leur propre témoignage, les physiocrates ont poussé l'investigation surtout en deux sens : les travaux imprimés, l'enquête directe sur le terrain ; génératrice à son tour de comptes rendus publiés, celle-ci ouvre dès le XVIII<sup>e</sup> siècle un ample débat sur les caractères de l'exploitation agricole et sa rationalité économique. Il serait donc contestable de faire intervenir à ce niveau d'études, les nombreux inventaires manuscrits que le hasard a relégués dans les archives départementales ou nationales.

### *Les lectures économiques de F. Quesnay*

La littérature préphysiocratique disponible dans les années 1750 frappe par sa minceur. Le *Journal économique* depuis 1751, la *Gazette du commerce* à partir de 1763, évoquent, çà et là, les rendements de quelques fermes. A. Gou-

\* Cet article a été écrit pour les *Mélanges en l'honneur de L. Dermigny*. Je remercie les éditeurs de cet ouvrage d'autoriser la prépublication qui en est faite ici.

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

dar propose, en 1756, un projet de statistique régionale appuyée sur l'examen du capital foncier, de l'investissement rural, de la production et du profit, mais il se borne à estimer abstraitement le bénéfice possible sur les avances faites à la terre : 10 % l'an<sup>3</sup>. Quesnay possédait sans doute ces références, mais il ne les évoque pas. Ses biographes, G. Weulersse, J. Hecht, ont retrouvé, en revanche, des traces d'emprunt aux grands prédécesseurs Vauban, Boisguilbert, Melon, Cantillon, puis à des auteurs secondaires comme La Salle de l'Étang dont l'ouvrage sur les *Prairies artificielles* (repris dans le grand *Manuel d'agriculture*, Paris, 1764) étudie, dès 1756, les proportions entre cette nouvelle activité et les labours<sup>4</sup>.

Enfin le fondateur de la physiocratie a donné lui-même ses sources à plusieurs reprises. En 1757, dans l'*Encyclopédie*, à l'article « Grains » figure l'*Essai sur les monnaies...* de Dupré de Saint-Maur, écrit en 1746 ; à l'article « Hommes », celui du chevalier de Vivens (*Observations sur les divers moyens de contenir et d'encourager l'agriculture principalement en Guyenne*, premier volume en 1756) ; l'article « Impôts » cite le *Financier citoyen* de Naveau (1757). En 1758, Quesnay rédige ses *Questions intéressantes sur la culture des terres* et se réfère de nouveau au chevalier de Vivens, à J. Nickolls (en fait Plumard de Dangeul) : *Remarques sur les avantages et désavantages de la France et de la Grande-Bretagne...* (1754), à Cl. J. Herbert : *Essai sur la police générale des grains* (1755), à P. A. O'Heguerty : *Remarques sur plusieurs branches de commerce et de navigation* (1757), à H. Pattullo : *Essai sur l'amélioration des terres* (1758), à F. Véron de Forbonnais : *Recherches et considérations sur les finances de la France* (1758), au marquis de Mirabeau : *L'ami des hommes* (1756-1759) ; dans les dernières parties de cet ouvrage écrites en collaboration figure également la mention des travaux de Duhamel du Monceau : son *Traité de la culture des terres*, dont cinq volumes sur six étaient publiés à cette date. En août 1766, lors de la rédaction du (*Premier*) *problème économique*, Quesnay se rapporte enfin au dernier ouvrage de N. F. Dupré de Saint-Maur, les *Recherches sur la valeur des monnoies et sur les prix des grains* (1762) ainsi qu'au *Journal de l'agriculture*.

Liste longue mais rarement substantielle. L'*Essai* de Pattullo reflète les premiers articles de François Quesnay, il ne les a pas inspirés. Pas de comptabilité agricole à glaner non plus auprès de Dangeul ou de Forbonnais, le chevalier de Vivens reste rudimentaire. Herbert fait seulement de brèves allusions aux calculs de Duhamel du Monceau sur une ferme de 300 arpents<sup>5</sup>.

Le *Traité de la culture des terres* offre, il est vrai, beaucoup plus d'intérêt pour la genèse des idées physiocratiques. La préface du livre I (1751) place par exemple l'agriculture aux origines des circuits économiques et de la richesse ; le prix des vivres est posé comme l'étalon du prix des marchandises, partant, la collectivité a le devoir d'étendre les cultures et leur intensité, de ménager également le profit du cultivateur ; au livre IV (1755) apparaît précocement le concept — presque physiocratique — d'avances à la production où se combinent travail et capital. Toutefois le propos essentiel de l'auteur reste agronomique : la diffusion des nouveaux instruments (charrues, semoirs), la spécialisation des terres, l'art des semailles, la culture par planches<sup>6</sup>. Ainsi Duhamel emploie couramment la notion de produit de la terre, mais ce n'est pas là une catégorie suffisante pour l'économiste, il s'agit de quantités physiques ; autre exemple, le « produit net » de Duhamel s'obtient en défalquant la semence de la

récolte<sup>7</sup>. La comptabilité des rendements tient d'autre part une place éminente dans le *Traité* puisqu'il s'agit d'opposer les résultats de la nouvelle agriculture aux façons traditionnelles. De là, beaucoup d'observations concrètes. Duhamel a enquêté lui-même sur la ferme de son frère à Denainvilliers, près de Pithiviers, et dans le Bassin bas-normand ; ses correspondants couvrent le Bassin parisien (Montfort-l'Amaury, Hautes-Fontaines près de Villers-Cotterêts, la Brie, la Beauce), l'Ouest (Duretal en Anjou, les terres de M. Le Vayer dans le Maine, celles du baron de Meslay dans le Perche, la Chartreuse du Liget à Loches, des terres de la campagne poitevine), le Midi (paroisse de Bassens près de Bordeaux, des fermes de l'Entre-deux-Mers), des terres entre Dax et Bayonne, le domaine de Fontclaire dans le comtat Venaissin), quelques fonds de l'Est lorrain et la région genevoise enfin grâce aux bilans scrupuleux de Lullin de Châteauvieux dont les archives comptables remontent à 1668. Malheureusement ce corps de monographies reste inutilisable une fois encore dans les perspectives de Quesnay : on y mesure avant tout la productivité des graines, on omet de calculer la productivité du capital investi.

Avant la parution du *Tableau* et de la *Philosophie rurale*, deux auteurs ont cependant amorcé d'autres formes de calculs également déduits d'observations concrètes. En 1746, Dupré de Saint-Maur enquête dans le Vexin et la Brie pour dégager la notion de rendement à la surface, il résout le problème des conversions de mesure, puis il aborde celui des fermages, il établit des équivalences entre les baux en nature et en argent pour les années 1740-1745 d'après plusieurs fonds situés à Marly et Fontenay-Mareuil près de Gonesse ; enfin sa description de deux fermes solognotes (600 et 247 arpents labourables) retient des données qui seront essentielles en physiocratie : le montant des fermages, celui des impôts, les avances en bestiaux, et l'idée de rapports mesurables entre les diverses taxes fiscales, comme entre l'impôt et le produit des terres. En 1757, O'Heguerty transporte les lecteurs dans la région de Dieppe ; à son tour il établit le produit de l'acre de terre ensemencée en chanvre. Presque tous les éléments du compte d'exploitation physiocratique sont réunis : la production totale en valeur (filasse + graines de chanvre), le fermage, les impôts directs et indirects, les frais annuels de culture, une partie des avances primitives (semences) ; seuls les intérêts des avances primitives et annuelles sont entièrement omis<sup>8</sup>.

En dépit de ces recherches empiriques, Quesnay n'a donc pas trouvé dans la littérature imprimée le corps des descriptions micro-économiques propres à vérifier ses intuitions. Peut-être, comme le soutient brillamment V. Foley, la circulation des richesses lui fut-elle suggérée par l'analogie sanguine que son métier de chirurgien lui avait apprise. Cette hypothèse ne contredit pas la présente recherche puisque l'auteur a construit lui-même les observations dont il avait besoin, J. J. Spengler, A. Kubota l'ont souligné.

### ***Les « budgets paysans » aux origines de la théorie***

Quelques règles scientifiques fortement liées entre elles réunissent le maître et ses disciples : ainsi l'idée que l'économie appartient au monde des phénomènes physiques et que ce domaine est sanctionné par l'évidence. Dupont de Nemours définit le travail en économie comme « l'art de découvrir les données, d'en saisir les rapports, de les rassembler dans un ordre régulier »<sup>9</sup>. Et Mirabeau

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

dans la *Philosophie rurale* ajoute qu'« il est impossible de parler économie sans calculs ». Or les traces de l'observation concrète demeurent.

Citons chez Quesnay les souvenirs d'une enfance rurale à Méré près de Montfort-l'Amaury, les expériences de son fils sur le domaine de Beauvoir dans le Nivernais, les notes demandées au chevalier P. M. Hennin sur la culture à la façon hollandaise, suisse, italienne, l'enquête ouverte par les *Questions intéressantes...* sur la culture des terres à l'intention des Académies de province, les renseignements communiqués par le lieutenant des chasses à Versailles, Leroy<sup>10</sup>. Les manuscrits économiques de Quesnay renferment aussi des notes en marge du « Mémoire sur l'agriculture » de Mirabeau où l'auteur évoque les rendements des fermiers de Dammartin pour preuve de ses opinions. Et sur sa curiosité d'esprit, les *Mémoires de Mme du Hausset* témoignent clairement : « Il aimait à causer avec moi de la campagne, j'y avais été élevée et il me faisait parler des herbages de Normandie et du Poitou, de la richesse des fermiers. Il était bien plus occupé à la Cour de la meilleure manière de cultiver que de tout ce qui s'y passait<sup>11</sup>. » Enfin depuis leur rencontre décisive de juillet 1757, Quesnay obtient de Mirabeau les données qui concernent sa terre de Bignon près de Nemours et les domaines familiaux du Limousin, du Périgord et du Poitou.

Le fondateur et ses disciples ont d'ailleurs constamment revendiqué la conformité de la théorie et de leurs observations. Mirabeau dans le *Tableau économique avec ses explications* (1759) traite de la culture continue et il précise : « Vous en trouverez... quelques exemples... aux environs de la capitale et c'est sur ces exemples que le *Tableau* a été formé » ; puis dans les *Économiques* : « Où (Quesnay) a-t-il pris que 2 000 l. de dépenses productives font 2 000 l. de revenu ? Il l'a pris dans le genre d'entreprises de bonne culture qui étoient sous ses yeux. » L'abbé Baudeau est plus précis : « On a calculé la proportion qui règne entre les avances primitives et les avances annuelles d'une bonne et grande culture de grains en Picardie, en Normandie, dans la Beauce, l'Île-de-France et la Brie ; on a pris un état moyen... plus le nombre sur lequel on opère est grand, plus le fort compense le faible. » F. Quesnay annonce lui-même que ses analyses « sont fidèlement copiées d'après la nature » ; à l'article « Hommes » qu'il avait préparé pour l'*Encyclopédie*, il suggère en outre comment passer de la micro-économie à la comptabilité agrégée ; un type d'exploitation et de revenu des terres s'associe toujours à un mode et à une densité centrée du peuplement, partant l'emploi de la « carte topographique » permet d'établir les aires de ces associations démo-économiques. L'auteur éprouve aussitôt la démarche à travers une comparaison Perche-Beauce. A l'article « Grains », méthode analogue : l'économiste établit la gamme de dispersion des rendements dans la grande culture, calcule des données moyennes à l'arpent, établit un premier bilan régional et passe à l'estimation nationale. Voici maintenant une ferme de 400 arpents en petite culture : elle présente aussi des caractères de location, de coûts, de ventilation labours/pâtures extensibles à une deuxième série de terroirs<sup>12</sup>.

L'information circule donc indifféremment sous forme de prototype et sous espèce agrégée puisqu'il s'agit d'établir des ventilations. Ainsi les quantités du *Tableau économique* en base de 400 livres (première édition de 1758), de 600 livres (deuxième et troisième édition, 1759), de 5 000 livres (*Philosophie rurale*, 1763), somme « par laquelle on sous-entend une masse de dépenses annuelles de cinq milliards » ; ainsi le produit annuel moyen d'une charrue de

quatre chevaux (destinée au travail de 120 arpents), ensuite étendu au royaume. Bref le résultat se borne à restituer la richesse des analyses primitives sans y ajouter, mais plus la typologie des entreprises agricoles gagne en finesse puis en exhaustivité nationale, meilleur devient le bilan. Les *Questions intéressantes* posées aux sociétés d'agriculture par Quesnay en 1758 se proposaient d'améliorer habilement cette extension et cette compréhension puisque les rubriques se contrôlent mutuellement et peuvent s'agrèger selon les concepts de la nouvelle comptabilité. Observons les physiocrates et leurs amis dans cette tâche d'approfondissement.

Les sociétés d'agriculture bâtissent dans les années soixante un premier vivier de données. A l'égard de l'agronomie pratique, certes, les réserves des économistes — de Mirabeau surtout — ont été précoces. Mais il existe bien des nuances dans l'activité et le recrutement des compagnies ; la rupture ne fut jamais consommée. Aux côtés de Duhamel, Paris accueille le lieutenant des chasses Leroy, Pattullo, Butré, Turbilly. Orléans recrute Saint-Pérvy, Bigot de La Touanne, Letrosne, s'associe Butré, Dupont de Nemours et Mirabeau lui-même. L'influence de Turgot à Limoges, de P. Poivre à Lyon, d'Abeille à Rennes, de Dupont à Soissons ne fait pas de doute<sup>13</sup>. Quesnay voit d'ailleurs dans toutes ces institutions, une banque de faits irremplaçable, « un bon inventaire des cultures du pays, de leurs profits, de leurs dépenses ». En sens inverse la présence des économistes garantira à ses yeux une saine problématique. En 1762, voici le projet d'une société provençale : « Vous pouvez lui être d'une grande ressource pour la guider », écrit-il à Mirabeau<sup>14</sup>.

Et de fait, le concours des sociétés à la physiocratie est appréciable. Limoges fait étudier le moyen d'évaluer le produit net des terres. Orléans commente en mars 1768 les thèses de l'abbé Baudeau sur l'impôt, en 1779 le produit net, en 1782 le recueil des œuvres de Quesnay publié par Dupont de Nemours et se propose de collecter en 1783 les bilans de culture. Soissons recueille depuis 1760-1761 des mémoires agricoles relatifs à la Généralité, débat de la grande culture et publie vers la fin de l'Ancien Régime son propre questionnaire d'enquête.

D'un autre côté, l'école physiocratique entreprend elle-même d'affermir ses calculs micro-économiques. Dans les années 1760-1762, Mirabeau collecte les comptes de la ferme de Lisoir (élection de Saint-Quentin), de deux domaines à La Roussalie et Leycuras (élection de Brive), d'un vignoble à Saint-Cloud<sup>15</sup>. Entre 1763 et 1767, Charles de Butré se propose ouvertement de « vérifier dans les diverses régions de grande et de petite culture, les calculs qui ont servi de base au *Tableau économique* et à la *Philosophie rurale* ». Ce « voyage d'un agronome en France », publié dans les *Éphémérides du citoyen*, nous a laissé un trésor trop peu connu de bilans d'exploitation : une ferme de Picardie de 360 arpents, le domaine de Bernoville (750 arpents, élection de Guise), deux métairies de 160 et 135 arpents près de Nevers, une autre de 175 arpents à Apremont-sur-Allier, onze métairies du Haut-Poitou, une seigneurie en Bas-Berry, un domaine à Preuilly<sup>16</sup>.

Simultanément Bigot de La Touanne donne au *Journal d'agriculture* la comptabilité d'une ferme beauceronne de 180 arpents<sup>17</sup>. Enfin, selon l'aubaine, les *Éphémérides* poursuivent de 1768 à 1776 la publication des calculs qui leur parviennent : une métairie d'Azat-le-Ris en Basse-Marche, une ferme de deux charrues en Beauce (élection de Beaugency), la description partielle d'une

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

paroisse de Beauce, la ferme de M. de M. (Mirabeau ?), la vigne de Vertus<sup>18</sup>. Nul doute, la lecture de ces documents a suscité d'autres initiatives excellentes que leurs auteurs n'ont pas publiées sur-le-champ. Tel le célèbre tableau d'une ferme de 16 bonniers (65,6 arpents de Paris) près de Lille. La grande réédition d'Olivier de Serres (1804-1805) l'évoque en note ; l'exemple est repris par le préfet Dieudonné dans la *Statistique du département du Nord sous l'Empire*, mais les documents ont été collectés en 1776<sup>19</sup>.

Outre la collecte des données de base, les physiocrates continuent de s'interroger sur le ressort géographique et la consistance des types de culture. Le débat amorcé par Quesnay dans l'article « Grains » (novembre 1757) est repris par Dupont de Nemours en 1764, poursuivi par un auteur anonyme de Franche-Comté dans le *Journal de l'agriculture* (septembre 1765), par la société de Soissons, puis par Mirabeau (*Journal de l'agriculture*, octobre et décembre 1765), Bigot de La Touanne (*ibidem*, novembre 1766), Turgot et Butré en 1767 (*Éphémérides*), enfin l'abbé Baudeau<sup>20</sup>.

Peu importe ici le critère typologique. F. Quesnay place la coupure sur le plan technique : usage des chevaux et des bœufs ; Turgot la voit dans le statut juridique de la location : fermage contre métayage (mais il prévoit des formes mixtes) ; Baudeau se réfère à l'intensité du capital engagé et Butré propose une division en trois de chaque type. En revanche l'issue de la discussion engage de façon décisive la macro-économie puisqu'il faut déterminer les régions où les cultivateurs usent de capitaux « comme les armateurs de Nantes et de Bordeaux », souligne Turgot, et les lieux où les friches, le bétail du propriétaire, la terre elle-même avangent les frais de la culture. La nature et le volume de l'investissement commandent en effet l'existence d'un produit net entièrement dégagé de l'intérêt des avances faites à la terre, l'apparition de profit pour le fermier au-delà de son entretien, une affectation différente de l'impôt imputé au propriétaire dans les pays de grande culture, par soustraction sur la rente, et partagé dans les autres. Bref de l'un à l'autre type, la terre se substitue au capital circulant, la surface utile et le prix des fonds diminuent, les échanges en nature remplacent la circulation monétaire et finalement la demande qui fait vivre les artisans se raréfie. Il importait donc de recenser, mieux que F. Quesnay ne l'avait fait, les lieux où se dégage « un surcroît de production et de revenu disponible<sup>21</sup> ».

A cette enquête se rattachent les statistiques complètes de l'élection de Soissons avec le classement des exploitations par taille, le dénombrement du cheptel, le calcul du rapport avances/produit net<sup>22</sup>. C'est une première extension de la micro-analyse à la région. Charles de Butré franchit la dernière étape. Il parcourt le centre du royaume où ses lectures lui avaient fait pressentir une frontière des types d'exploitation ; il définit alors une double attache de la grande culture avec les plaines limoneuses et la périphérie des grandes villes, lieux de forte demande, de hauts prix agricoles, d'accumulation du capital rural ; l'aire couvre, selon lui, 6 millions d'arpents et par son caractère dominant régit l'économie en Ile-de-France, Beauce, Picardie, Flandre, Hainaut, Artois, Normandie et partiellement en Champagne. Hors de ce secteur « capitaliste », la petite culture occupe environ 24 millions d'arpents ; le reste des terres labourables est laissé en bruyères et pâtis, voués parfois à un défonçage épisodique : de la Loire jusqu'au sud du royaume, la grande culture auréole tout juste les cités<sup>23</sup>.

Les estimations macro-économiques des physiocrates appartiennent à un âge

préstatistique où la surface du royaume est encore à préciser en lieues carrées ; elles prêtent à controverses. Mais la méthode de recherche, la comptabilité locale et l'économie des concepts constituent un acquis impressionnant dont le succès s'étend hors de l'école.

Dans ses *Mémoires sur l'agriculture* (1762) l'avocat Lelarge de Saint-Fargeau décrit par exemple une ferme de 360 arpents en bordure du Gâtinais et, comme les physiocrates, rapproche les frais de culture et le produit de la terre, distingue les dépenses primitives et les dépenses d'entretien, estime les capitaux nécessaires au passage à la grande culture<sup>24</sup>. La même année, Goyon de La Plombanie présente un « examen général des frais qu'il faut faire pour parvenir à l'amélioration parfaite d'une terre de craye en friche qui comprend 500 arpents... »<sup>25</sup> ; l'analyse est poursuivie sur dix ans et comporte autant de séquences où figurent les intérêts des annuités d'investissement annuel prélevé sur le produit. Ce modèle de reproduction élargie des avances ajoute un point de vue dynamique à la comptabilité des économistes. En 1770, le comte d'Essuile s'intéresse à la description économique de quarante villages dans l'élection de Clermont-en-Beauvaisis. Étienne Munier calcule, neuf ans plus tard, les revenus fonciers d'un fief à deux lieues d'Angoulême avec domaine propre et métairie, puis le produit de la forêt de Bracone et de terres plantées en vignobles. Vers 1786 enfin, Rey Deplanazu retrouve également François Quesnay ; il compare les avantages des bœufs et chevaux pour la culture des terres, établit un bilan coûts/avantages sur 300 arpents selon le type de location, envisage le passage de la comptabilité domaniale à celle du pays entier et publie « le tableau annuel de la régie, administration et comptabilité des revenus... » du domaine de Beaumont (Nièvre, canton de Saint-Pierre-du-Moutier). Bref le XVIII<sup>e</sup> siècle observe désormais l'entreprise agricole d'un regard minutieux qui confirme le succès des physiocrates, hors de toute référence à leur analyse théorique. Est-il possible cependant d'accepter une telle coupure ? Avant de présenter quelques résultats, il faut interroger les concepts élus des économistes.

### ***Le plan comptable des physiocrates***

La comptabilité d'entreprise se répartit aujourd'hui en plusieurs opérations que des analogies rattachent également aux calculs macro-économiques : l'exploitation générale correspond aux comptes nationaux de production et d'exploitation ; les profits et pertes, l'affectation des résultats, au compte d'affectation ; le bilan, au compte de capital et au compte financier<sup>27</sup>.

Dans cet ensemble, les physiocrates ignorent le bilan et s'attachent uniquement au compte d'exploitation. Les lacunes du traitement s'expliquent d'abord par le choix de l'observatoire. Les économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle s'intéressent aux hommes qui cultivent la terre des autres sur de grandes unités d'exploitation, ils négligent la petite propriété paysanne ou le faire-valoir direct quelle qu'en soit l'importance. Singulière limite sans doute, qui exclut de l'analyse la majeure partie des lieux où l'autosubsistance procure le pain quotidien de ce grand royaume agricole. Mais le noyau de leur doctrine concerne la circulation des richesses. On veut saisir les entreprises où se dégage un surplus de biens pour nourrir le circuit monétaire et c'est le cas des terres données à bail. La perte d'information qui résulte de ce choix concerne surtout le capital fixe immobi-

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

lier : nul relevé du prix des terres ou des bâtiments d'exploitation. Comment ces avances foncières — toujours furtivement citées — sont-elles entretenues, étendues ? C'est un problème étranger à la comptabilité et qui concerne le bailleur. Par leur silence, les physiocrates s'interdisent de mesurer la productivité du capital en fin d'exercice <sup>28</sup>. Demeurent les résultats d'exploitation ; un certain capital y figure bien, mais c'est celui que possède ou emprunte le bénéficiaire ; la comptabilité s'établit du point de vue de l'entrepreneur de culture. En première analyse, du moins.

Un compte d'exploitation peut se décrire grossièrement sur deux colonnes et trois lignes :

<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
stocks en début de période	stocks en fin de période
charges de l'exercice	produits de l'exercice
solde	solde

Étant donné la place éminente des grains et l'ampleur des consommations intermédiaires en nature, le calcul des quantités matérielles est premier chez les physiocrates comme l'a souligné J. Molinier ; mais la conversion en termes monétaires demeure indispensable pour additionner des produits disparates <sup>29</sup>. Cette transcription suppose un choix. F. Quesnay et Dupont de Nemours distinguent le prix fondamental (c'est un coût de production), le prix moyen du vendeur (prix à la production), le prix moyen de l'acheteur lié à sa consommation inélastique, le prix commun du marché général entre les nations <sup>30</sup>. Les comptes d'exploitation sont exprimés dans le prix du vendeur.

Les physiocrates n'éprouvent pas le besoin d'une récapitulation détaillée des stocks puisqu'ils les postulent identiques et strictement plafonnés d'un exercice à l'autre. A la colonne des débits, le stock comprend seulement les quantités de biens consommés en nature pendant le cycle de production et il se fond dans les charges de l'exercice. A la colonne du crédit, un compte d'affectation du produit ferait réapparaître une masse identique de denrées : boissons, céréales, matériaux de chauffage, etc. volontairement soustraite au marché pour l'exercice suivant. Au reste, pas de mévente, aucune accumulation forcée en nature.

La définition des produits de l'exercice inclut le montant brut des récoltes, semences et dîmes comprises, des fourrages et ramassages divers (bois, vignes, jusqu'au « produit de la basse-cour » <sup>31</sup>, selon Bellial des Vertus). Mais les hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle éprouvent des difficultés à s'en tenir à cette clarté ; ils amorcent fréquemment quelques pas vers la production nette. Les résultats à l'arpent s'entendent souvent dîmes ou semences exclues. Incorrection réparable, mais il existe plus grave : la production brute est généralement obtenue par addition des quantités prélevées aux quantités vendues. L'enregistrement des consommations intermédiaires reste à peu près satisfaisant dans la comptabilité des terres en fermage ; Charles de Butré se garde d'omettre par exemple l'alimentation du bétail, soustraite des récoltes, bien que F. Quesnay ait hésité là-dessus <sup>32</sup>. Mais le calcul s'embrume dans les métairies où le produit des pâtis, landes et bruyères affectés à l'élevage est quelquefois oublié en même temps que l'autoconsommation humaine au profit des seules quantités négociées : toujours, l'attraction de l'échange marchand. Bref les travaux et services assurés par l'entreprise souffrent parfois d'un déficit de prise en charge malaisé à corriger.

Le compte des plus-values et moins-values de cession ne reçoit pas davantage de solution. Or la mise à la réforme des chevaux d'attelage crée une perte en pays de grande culture tandis que l'engraissement et la vente des bœufs de labour ajoutent ailleurs un profit. Les physiocrates signalent la différence, ne l'estiment pas toujours et se laissent emporter par l'apologie du mode d'exploitation courant au nord du royaume. De là le jugement inégalement fondé de Butré lorsqu'il admet que « le profit incertain et fort casuel des bestiaux est tout absorbé et bien au-delà par leur dépense » et conclut « aussi se tromperait-on fort dans la majeure partie des endroits du royaume, si on comptait sur ce prétendu bénéfique pour asseoir les reprises des fermiers »<sup>33</sup>.

Les physiocrates retiennent donc surtout les données de l'exercice qui permettent de dégager ensuite la part du souverain, du fermier, des journaliers mais leur vision du fonctionnement interne de l'exploitation peut être moins nette que celle des agronomes penchés sur le rendement à la surface ou la productivité de la semence. Les difficultés qui attendent les disciples de F. Quesnay dans le calcul des charges ne sont pas moindres.

Constatons cependant que leur analyse connaît ici un degré de raffinement complètement ignoré de leurs devanciers et contemporains<sup>34</sup>. Ils ne négligent pas les diverses ventilations possibles de ce poste : classement par nature (achats de biens, de services, salaires, impôts), par type d'activité (culture, élevage, basse-cour), par degré de stabilité (charges fixes de matériel, charges variables d'ensemencement), par type de paiement (frais réels soldés par des sorties monétaires comme les dépenses de charron, de bourrelier ; frais estimés comme l'amortissement, les provisions pour les risques, l'intérêt des avances). Ainsi leurs calculs s'approchent bien par certains côtés du résultat net d'exploitation tel qu'on l'entend aujourd'hui puisqu'il retient la notion d'intérêts intercalaires. Nul doute non plus, les physiocrates s'engagent sur la voie de la comptabilité analytique ; ils substituent partiellement des comptes de production et consommation aux bilans en termes d'achats et ventes, ils ouvrent des rubriques comme celle du « dépérissement » du cheptel mort ou vif à côté de l'intérêt des sommes avancées ; ils donnent accès au concept de valeur ajoutée. Et surtout ils inventent la notion de biens d'équipement en distinguant les avances primitives et les avances annuelles.

La mise de fonds primitive comprend l'estimation du matériel nécessaire à l'exploitation : meubles du fermier, instruments aratoires (charrues, herses, rouleaux), voitures, petits instruments (socs, houes, pelles, cordes), l'équipement de la laiterie, puis les animaux : chevaux, bovins, ovins, basse-cour, enfin les semences. Les frais annuels comportent la réfection du matériel, une provision pour accidents divers, les dépenses de main-d'œuvre (salaires et nourriture des domestiques, des journaliers moissonneurs et batteurs), la nourriture des bestiaux. En début de bail, les frais « annuels » se répètent au long des dix-huit mois qui s'écoulent jusqu'à la première récolte.

Dans ce rangement la présence des meubles paysans est sûrement de trop car elle ne concerne pas l'exploitation mais l'aisance domestique. Les lits, armoires, vaisselle et draps retenus ici par Bigot de La Touanne ou Charles de Butré montrent que la séparation n'est pas encore complète dans leur esprit entre le ménage et l'entreprise. En second lieu la place des semences est insolite : nulle dépense ne revêt une périodicité plus annuelle et ne dépend mieux des choix du fermier lorsqu'il décide de nouvelles emblavures, un épandage plus

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

serré ou plus lâche, des réensemencements printaniers. Renvoyer cette rubrique dans les avances primitives est admettre partiellement l'état stationnaire de l'agriculture et biaiser le calcul des reprises.

Par ce terme, les physiocrates entendent l'ensemble des charges qui assurent la reproduction annuelle à l'identique, soit le montant des avances annuelles augmenté des intérêts cumulés des avances annuelles et primitives. Ces « intérêts », évalués à 10 %, comprennent en réalité le coût de l'argent immobilisé (environ 5 %) et les frais d'amortissement moyens, inégalement répartis dans l'ensemble des postes. Les reprises coïncident donc avec la définition du capital circulant proposée par A. Smith puisqu'elles servent à la fois à régénérer du capital fixe et à assurer sa mise en œuvre<sup>35</sup>. La pérennité de l'exploitation est liée à leur reconstitution régulière. Le reliquat des ressources constitue le produit net (produit annuel total moins reprises).

La rigueur avec laquelle les économistes ont prévu l'affectation du produit net laisse apparemment peu de place au commentaire. Dupont de Nemours le répète dans le *Journal de l'agriculture* en 1765, le partage intéresse l'impôt royal (taille, capitation, vingtièmes), la dîme de l'Église, la rente du propriétaire. Et Mirabeau ajoute « qu'il est réellement disponible, c'est-à-dire qu'il peut être dépensé par les souverains, les décimateurs et par les propriétaires quelconques »<sup>36</sup>. Ici pourtant un glissement sur lequel J. Molinier attire notre attention s'opère dans la comptabilité physiocratique<sup>37</sup>. Les postes antérieurs devaient s'interpréter dans l'optique du fermier, ainsi s'expliquait l'absence d'une rubrique consacrée à l'entretien des avances foncières qui ne lui incombent pas. Le produit net nous transporte chez le propriétaire. C'est uniquement de son point de vue que le loyer de la terre peut apparaître comme solde de bénéfice. Demeurer dans la perspective du fermier aurait contraint à présenter les impôts royaux, la dîme et la rente du sol comme charges et non comme résultat d'exploitation.

Ce renversement des bases de la comptabilité n'est pas de pure forme. Par un artifice certes contestable, il dévoile tout de même les véritables transferts que l'économie rurale permet sous l'Ancien Régime, spécialement l'aptitude de l'Église, du roi et des propriétaires à détourner une portion des profits du fermier. Bien que détenteur du capital d'exploitation, celui-ci n'apparaît-il pas surtout comme salarié spolié d'une fraction de ses gains ? Malheureusement la mutation des catégories comptables au milieu du guet ne vaut pas preuve, elle soulève au contraire d'autres difficultés, une contradiction : l'entretien des avances foncières, une lacune fiscale : le prélèvement seigneurial, une incohérence : la rémunération du fermier.

Les physiocrates ne sont pas insensibles à la double nature des avances foncières. D'un côté, un bien naturel, une certaine étendue de terre avec ses traits originaux de fertilité et des bâtiments d'exploitation ; de l'autre, indissociable, la bonification que lui confère le travail des générations. Ce travail est évidemment acquis au propriétaire avec le concours des avances consenties par le fermier. Donc une partie du produit des avances primitives s'agrège journallement et sans coup férir aux avances foncières. De ce transfert invisible dérivent trois conséquences. Tout d'abord une définition socio-économique de la valeur des fonds comme fruit d'une négociation entre partenaires : « La valeur des produits donne un prix à la terre ; la société se forme ; l'enchère des produits entraîne la valeur des fonds de terre et l'enchère du droit de les cultiver<sup>38</sup>. » Ensuite une

grande variabilité du travail accumulé dans les avances foncières ; dans le cas de forêts plantées, de vignes, de polders, de terre maraîchères, la part de plus-value incorporée se fait considérable. De là, une dernière conséquence : la fragilité des avances foncières abandonnées à elles-mêmes<sup>39</sup>. Qui va payer leur entretien ?

Les physiocrates se contredisent là-dessus. La régénération du fonds ne figure pas dans les reprises du fermier ; en revanche le revenu net que décrit Mirabeau est entièrement disponible<sup>40</sup>. En réalité son emploi laisse le propriétaire devant ses responsabilités. Il est erroné de prétendre que la reproduction est assurée dans le long terme lorsque ce revenu est diverti vers des dépenses stériles comme dans l'économie latifundiaire. Au contraire la reproduction élargie exigerait une nouvelle reprise sur le revenu, donc il n'est pas disponible. Certains économistes ont senti l'obstacle. Saint-Pérvy propose dans son « Mémoire sur l'impôt indirect » (concours de la société d'agriculture de Limoges, 1768) une ventilation des gains du propriétaire : l'intérêt du capital foncier représente 60 % du montant total, 10 % vont à l'entretien des avances foncières, le reliquat de 30 % représente en somme le dernier blutage, la fine fleur de la plus-value dans une perspective marxiste et selon les physiocrates la fécondité de la « nature »<sup>41</sup>. D'une école à l'autre, le passage de la nature au mécanisme de la plus-value résume la permutation conceptuelle. Bref, en laissant à l'appréciation du propriétaire le réemploi d'une partie décisive de son revenu, F. Quesnay fausse la régularité de ses comptes d'exploitation.

L'école ajoute une autre difficulté en passant sous silence une part des problèmes fiscaux. Pourtant l'impôt a retenu longtemps son attention. On sait quelle est l'attitude globale : les contributions ecclésiastiques et royales doivent s'imputer sur le produit net. Cette option comptable a fait l'objet de plaidoyers unanimes et de constats divergents. « S'il y a des impôts sur les biens-fonds, écrit Mirabeau dans son *Mémoire sur l'agriculture*, surtout des impôts incertains ou arbitraires, ils ne doivent point être aux risques du fermier. » Et dans la *Stabilité de l'ordre légal* : « Tout cultivateur intelligent doit laisser à la charge du propriétaire tout impôt direct ou indirect, territorial ou personnel. » Remarquons l'emploi répété du verbe devoir qui fait présager une autre pratique<sup>42</sup>. Sur la réalité les physiocrates sont en effet plus divisés. Il leur semble qu'en pays de fermage et de grande culture le mécanisme ne soit pas éloigné de la théorie. Le fermier est une puissance et détient des capitaux, il fait son compte et déduit du bail qu'il s'apprête à souscrire les cotisations qu'il paiera : « Il donnerait le surplus au propriétaire s'il n'y avait point d'impôt, il lui est indifférent de le donner au roi », remarque Turgot<sup>43</sup>. Cependant lorsque la négociation tourne au désavantage des fermiers pour des raisons conjoncturelles, les propriétaires se débarrassent de la pesée fiscale. Or dans les médiocres régions de métayage, ce transfert est constant. C'est au prix d'une sorte de boutade que Mirabeau, dans ses *Économiques*, retrouve alors les bons principes : « L'impôt et la dîme sont encore à la charge du cultivateur, dit-il, aussi ce dernier ne fournit-il que ses bras aux avances primitives, et encore finit-il par rejeter le tout et lui-même après, sur les fonds du propriétaire forcé à le nourrir ou à le laisser déguerpir<sup>44</sup>. » Au fond le débat présente une importance historique et sociale mais la conclusion demeure neutre d'un point de vue comptable.

Le silence physiocratique sur le calcul des droits seigneuriaux est plus grave. L'école, certes, rejoint Goudar, l'abbé Coyer, Boncerf et déplore ces prélèvements qui instituent une « copropriété » (le terme est de Boncerf) sur la terre et

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

qui transforment les vrais détenteurs en purs « fermiers » (A. Goudar) de leurs biens <sup>45</sup>. Un article anonyme des *Éphémérides* en 1770 condamne « les restes de nos institutions féodales (qui) ont restreint de toutes parts les droits de propriété tellement que les possesseurs, ne pouvant jouir complètement de leurs fruits, négligent et doivent naturellement négliger de multiplier ces fruits » <sup>46</sup>. La critique de la mainmorte, des droits de franc-fief, des contraintes banales, des corvées seigneuriales, du droit de chasse est catégorique même lorsque ces usages sont expliqués, comme chez Turgot, par leurs racines historiques.

Mais la physiocratie ne s'en place pas moins fermement du côté du propriétaire. De son point de vue la possession achevée vers laquelle tendent toutes les formes incomplètes d'appropriation cumule à la fois la rente foncière et le cens, c'est la directe seigneuriale d'Ancien Régime, ou si l'on veut la France d'après l'été 1789. Hypothèse d'école absolument controuvée dans le moment mais grosse de futur et visionnaire, lucide pourtant si l'on tient le XVIII<sup>e</sup> siècle pour un passage entre deux modes de société, celui où « la féodalité acquiert... un aspect bourgeois, (où) la société bourgeoise prend des allures féodales » <sup>48</sup>. Dans cette théorie de la « décomposition économique de la propriété féodale », il faut évidemment placer le prélèvement seigneurial à l'intérieur du produit net. C'est le revenu du propriétaire qui en fait abstraitement les frais comme censitaire ou bien s'en trouve gratifié comme seigneur foncier. Pourtant la réalité va souvent d'un autre pas ; ainsi que les impôts ecclésiastiques ou royaux, la charge féodale se reporte généralement sur le fermier et menace ses gains.

Or la rémunération des exploitants reste le point le plus obscur de la comptabilité micro-économique des physiocrates. Il faut sans doute revenir, pour y voir clair, à la distinction des pays de fermage et de métayage qu'établit Turgot en 1767 <sup>49</sup>. Dans le premier cas, l'entrepreneur de culture, maître du capital circulant et d'une fraction du capital fixe, ne peut pas être considéré comme un simple salarié : avec le propriétaire il concourt de pair à compagnon au revenu brut annuel. Son rôle de capitaliste est bien saisi dans « l'instruction de la classe productive » : « Toute la base des calculs... doit être que son intérêt unique est de faire rapporter à ses champs le plus d'argent possible... Il n'est pas question d'acheter peu et de trouver de tout sur sa terre ; au contraire il faut acheter beaucoup pourvu que cela lui serve à vendre davantage et avec plus de profit » <sup>50</sup>. Les économistes, Turgot par exemple, admettent donc les gros laboureurs au partage du profit. Pur disciple de F. Quesnay, Charles de Butré commente les gains du fermier de Bernoville, trop modestes à ses yeux, et remarque : « Il est essentiel que les entrepreneurs de culture aient une rétribution qui leur procure une aisance honnête... si on ne leur donnait que la rentrée de leur dépense personnelle, on ne leur donnerait rien et ils ne seraient pas plus heureux que leurs manouvriers dont on paye aussi la dépense pour leur travail, dans lequel ils n'ont mis que leurs bras et n'ont point hasardé de richesses <sup>51</sup>. »

Fort bien. Dans ses reprises le fermier retient donc, outre sa subsistance, une part de plus-value, de profit. Mais sur quelle base, dans quelle proportion ? Au niveau de la comptabilité nationale, les physiocrates n'en soufflent mot ; dans leurs observations micro-économiques, ils constatent cependant que cette rémunération s'établit d'après la loi du marché. Si la concurrence des preneurs est forte, les baux s'élèvent, le profit du laboureur s'amenuise jusqu'à devenir nul. Voici notre homme réduit à une sorte de salariat. C'est aussi l'occurrence la plus fréquente dans le système du métayage. En sens inverse, imaginons que l'offre

d'emploi et de capitaux circulants se raréfie : le fermier parvient à retenir une part du produit net. Le tableau macro-économique exclut donc catégoriquement une hypothèse que la micro-analyse tient cependant pour réelle et même souhaitable. Incohérence. La sacralisation du capital sous ses espèces foncières empêche les physiocrates d'apercevoir son double, le capital d'exploitation, et leur identité profonde. Entre les marges des comptabilités d'entreprise, le fermier erre à la recherche de sa véritable position sociale. Voici la faille principale de cet imposant édifice conceptuel.

Doit-on maintenant aborder le problème de son fonctionnement ? En termes macro-économiques, les rapports des quantités agrégées entre elles prêtent à de nouvelles discussions, à de nouvelles hypothèses contestables comme celle des rendements proportionnels à l'investissement. Mais au niveau de la ferme, ces taux n'ont plus de fixité. L'école veut au contraire montrer que la substitution de la grande à la petite culture modifie toutes les proportions, que la reproduction et le produit net peuvent croître plus vite que les avances tant qu'elles ne sont pas freinées par les obstacles naturels<sup>52</sup>. La diversité, l'échelonnement des exploitations selon la rentabilité restent donc parfaitement repérables à travers les monographies physiocratiques publiées.

### *De l'observation à l'économie normative*

Éliminons les comptes incomplets ; l'échantillon disponible comprend 6 vastes fermes du Nord et du Bassin parisien, couvrant 2 105 arpents, mesure de Paris (1 075 ha) et 8 propriétés divisées en 22 métairies sises en Poitou-Limousin, Marche et Nivernais (3 468 arpents de Paris, 1 771 ha)<sup>53</sup>.

Mode de location et ventilation des espaces exploités se recouvrent à bien des égards. Au nord de la Loire, les fermes obéissent au régime de l'assolement triennal, la rotation intéresse toutes les surfaces disponibles dont les deux tiers sont toujours emblavés (une sole de froment, une sole d'avoine). La châtellenie de Lille constitue l'exception pionnière avec sa jachère cultivée dès les années 1775 et l'étonnante variété de ses productions : lin, colza, froment, avoine, seigle, trèfle, vesce, betterave, choux, fèves et pommes de terre. La culture de la troisième sole permet les innovations. Près de Lille, les plantes « industrielles » (lin, colza) occupent jusqu'à 30 % de la surface totale, à Bernoville (élection de Guise) en rotation triennale, ce taux régresse à 2 %, mais de notables étendues de fourrages artificiels (15 contre 10 % à Lille) attestent encore une activité de progrès. Ailleurs l'affaîsissement de l'ensemble des cultures neuves est simultané.

Le centre du royaume conserve ainsi de vastes espaces de landes que les métayers vouent aux paissances temporaires. Les bruyères couvrent 25 à 44 % des exploitations observées dans le Nivernais, 46 à 64 % aux confins du Limousin. En même temps les prés naturels absents du plateau picard ou beauveron équilibrent ici les ressources du paysan : 1/10 des terres dans les locatures poitevines près du Limousin, 15 à 18 % dans celles du Nivernais ; faut-il le dire, la prairie artificielle est complètement inconnue de cette France d'outre-Loire. Ajoutons l'effet des rotations biennales et la surface affectée annuellement aux cultures s'étrécit beaucoup : autour d'un tiers de l'arpentage près de Nevers, 28 % à Apremont-sur-Allier, 21 à 22 % aux frontières du Limousin. Bien

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

entendu la dégradation de la place du froment dans l'ensemble des « grands et petits bleds » est éclatante du nord au centre du royaume. Mais la dispersion des cas reste très forte. Au nord, dans l'élection de Guise, la ferme de Bernoville ne consacre que 54 % au froment dans l'étendue vouée aux céréales panifiables et aux légumes ; la ferme lilloise : 60 % ; mais ailleurs en Picardie, un fermier lui accorde la totalité de son aire, de même son émule beauceron. En pays de métairie, les records ne dépassent jamais 65 % (exploitation de 160 arpents près de Nevers, métairie de 175 arpents à Apremont) ; le partage froment/céréales secondaires atteint encore la moitié dans un groupe de sept métairies poitevines, mais le bon blé peut aussi bien faire défaut sur les terres voisines : le métayer de Dornes-Neuville (Nivernais) ne cultive pas de froment, pas davantage les quatre familles groupées en Poitou-Limousin ; seigle et sarrasin occupent toute la place.

La substitution de ces cultures « pauvres » au froment se justifie tout à fait par les rendements. Le Nord, la Picardie, l'Amiénois récoltent entre 15 et 19 quintaux à l'hectare (7 à 8 setiers/arpent, mesures de Paris). La ferme de M. (Bassin parisien, sans autre précision), 12 quintaux ; la proportion tombe à un peu plus de 7 quintaux à Apremont-sur-Allier, à 6 1/2 quintaux près de Nevers, 5 1/4 quintaux au bord du Limousin, pour des quantités de semences lentement décroissantes (là, un setier de 12 boisseaux par arpent, ici 8 à 10 boisseaux seulement). Si bien que le rendement physique du froment va du simple au double. Mais les céréales secondaires sont plus productives et permettent d'atténuer les fluctuations en valeur : 8 1/2 pour une unité de semence dans le nord du royaume, mais encore 7 dans le Poitou et 5 dans le Berry, grâce aux « petits bleds ».

Le contraste des types d'exploitation n'est-il pas plus sensible du côté du cheptel mort ou vif ? L'emploi des instruments de culture permet par exemple de mesurer des dénivellations considérables de rentabilité. En Picardie, en Flandre, dans l'Amiénois ou la Beauce, une charrue suffit à labourer 60 arpents de terre en moyenne (avec il est vrai, une forte dispersion de 40 à 87 arpents) ; le score tombe à 25 arpents dans le Nivernais et le Berry, à 14 arpents dans les métairies poitevines. Il est vrai que l'entretien du matériel est plus coûteux dans les pays de grande culture ; à l'amortissement de l'usure, aux réparations qui font vivre le bourrelier, le charpentier, le charron, il faut consacrer 30 % et plus de la valeur des instruments chaque année, contre moins de 10 % dans les métairies où l'on fait tout soi-même. Mais l'écart est imputable pour une autre part à la substitution des bœufs aux chevaux, à leur lenteur au travail que les physiocrates se sont efforcés de mesurer sur les conseils de F. Quesnay.

Le nombre des animaux de trait traduit à son tour le même contraste entre les types d'exploitation. Au nord de la Loire, un cheval pour 16 à 24 arpents de culture, au sud un bœuf pour 3 ou 4 arpents, tandis que l'étendue soustraite pour leur entretien varie en sens inverse. Certes les bêtes occupent une place prépondérante et très comparable dans le capital des agriculteurs (partout de 80 à 90 %). Mais la ventilation est plus équilibrée en pays de grande culture : les chevaux représentent 40 % de la valeur du cheptel vif en Beauce, 45 % en Flandre lilloise, 49 % à Bernoville dans la généralité de Soissons ; la persistance de la jachère justifie d'autre part l'entretien de plusieurs centaines de moutons (31 à 37 % du cheptel), les bovins viennent loin derrière (15 à 20 %). A l'inverse dans les métairies de la France moyenne, l'élevage des chevaux se fait résiduel, on attelle juste pour le marché, on ne leur consacre pas plus de 10 %

du capital vif ; les ovins ont un rôle également secondaire, 11 % du troupeau en Poitou, 16 % au bord de la Marche et dans le Nivernais. Avec 70-80 % des investissements (82 % même aux limites du Limousin) les bovins donnent ici à la métairie son originalité et lui assurent, par l'embouche, des revenus que les physiocrates, conquis à l'option céréalière, lui reconnaissent de mauvaise grâce. L'écart entre les deux France se répète d'ailleurs à toutes les lignes.

Les emplois salariés stables ou temporaires sont courants au nord, ils s'effacent dans le centre du royaume où la main-d'œuvre reste surtout familiale. Dans le premier cas, les grandes besognes estivales mobilisent pour deux ou trois mois des travailleurs occasionnels dont la charge concurrence en Picardie (87 %), en Flandre (104 %) ou dépasse dans le Soissonnais (137 %) le poids annuel des ouvriers permanents. La part monétaire des rémunérations présente toutefois de grandes oscillations. En Picardie et dans l'élection de Guise, elle équivaut à la moitié du salaire en nature ; en Flandre, en Beauce, elle touche à la parité ; cette divergence fait pressentir des rapports contrastés à l'argent monnayé.

Le poids des impôts royaux s'avère également si variable qu'il authentifie d'abord tous les griefs qu'on adresse généralement à l'arbitraire fiscal de l'Ancien Régime. Dans les deux groupes de régions, les écarts vont également du simple au double lorsqu'on les calcule par rapport à la production totale. Dans les zones de fermage, voici 4 % près de Lille, 5 % au Lisoir près d'Amiens ou encore à Bernoville, mais 10 % sur la ferme picarde de 360 arpents. En pays de métairies : 7 à 8 % dans le Nivernais, 8 % en Berry-Marche (Apremont), 7 à 13 % dans le Poitou-Limousin, 15 % dans l'élection de Brive à Leycuras et La Roussalie. L'alourdissement moyen de la fiscalité ne fait pas de doute en terre de métayage. Le calcul en termes de produit net uniformise mieux au contraire la ponction sur les pays de fermage ; mettons à part la châtellenie de Lille ou Le Lisoir sur lesquels le prélèvement se stabilise à 16-17 %, ailleurs en Beauce, en Picardie, dans le Soissonnais, l'impôt enlève partout un quart environ du produit net. Cette uniformité est en corrélation avec une meilleure homogénéité des rendements. Turgot l'avait remarqué, les baux se fixent ici à un prix courant de marché, presque indifférent à la valeur personnelle du fermier. Plus rien de tel au sud de la Loire. L'impôt, fantasque, retire 21 % du produit net près de Nevers, mais 37 % pour la paroisse de Dornes-Neuville, à deux pas, 49 % en Berry, 34 % dans les sept métairies du Poitou et 58 % dans les quatre exploitations voisines, 63 % à La Roussalie dans l'élection de Brive. D'un exercice à l'autre, les gains de productivité peuvent produire ici des variations fondamentales du taux de prélèvement. L'irrégularité fiscale ne relève pas d'un facteur unique, il en est d'autres, comme le rangement des exploitations par taille, mais les exemples étudiés sont trop peu nombreux pour dégager des multi-corrélations significatives.

L'éloignement des deux types de cultures éclate mieux lorsqu'il s'agit de la rémunération des fermiers, des métayers, du revenu des propriétaires. En région de métayage les avances en nature et argent consenties par le bailleur l'autorisent à confisquer la totalité, peu s'en faut, du profit d'exploitation. Le métayer poitevin ou nivernais retire tout juste une centaine de livres au-delà de la subsistance. En Picardie, en Flandre, dans le Bassin parisien, les gains du fermier après amortissement complet de son capital restent appréciables et remarquablement groupés par rapport au produit brut d'exploitation. Voici trois exemples : 5,3 % dans la châtellenie de Lille, 5,8 % à la ferme de Bernoville dans le Sois-

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

sonnais, 7,7 % en Picardie. En fonction du produit net, même homogénéité, le fermier reçoit dans les cas précédents 19,8 à 22,3 % des sommes dégagées sous cette rubrique. Son revenu va comme celui du propriétaire et le renouvellement négocié des baux est bien l'acte décisif de la répartition. La composition organique diffère pourtant d'une exploitation à l'autre ; ainsi le revenu du fermier équivaut à 74 % de la masse salariale distribuée en nature et argent à Lille, à 26 % en Picardie, à 16,1 % dans le Soissonnais.

Observons le résultat du compromis entre propriétaires et fermiers. Avec 10 % du produit brut d'exploitation, le propriétaire de Bernoville emporte un revenu double de son fermier ; avec 18,5 % celui de Picardie atteint presque le triple ; le possesseur du fonds lillois, presque le quadruple avec 19 %. On enregistre parfois mieux ailleurs : 20 % au Lisoir dans la généralité d'Amiens, 24 % dans le Bassin parisien. En pays de métayage, les plus fortes rentes atteignent rarement 10-11 % de la production annuelle à Dornes-Neuville (Nivernais) et dans le groupe des sept métairies poitevines, elles tombent ailleurs à peu de chose : moins de 8 % près de Nevers, 4 % à Apremont-sur-Allier et près du Limousin (ensemble de quatre métairies), 2,8 % dans l'élection de Brive. Il est possible que certains possesseurs de fonds n'aient tiré ici de leurs terres que l'amortissement des avances, sans prendre conscience de la précarité de leur revenu ; La Salle de L'Étang le souligne dans son *Manuel d'agriculture*. En ce cas, la consommation des propriétaires et par ricochet de la classe stérile s'impute, à travers la minimisation des investissements, sur la réduction des surfaces emblavées et la croissance des landes et bruyères dont on connaît justement l'ampleur.

Ainsi la réalité française du XVIII<sup>e</sup> siècle s'écarte sensiblement des rapports que les physiocrates déterminent dans l'état d'équilibre du *Tableau national*<sup>54</sup>. L'examen des entreprises met en évidence le double caractère de leur démarche, la micro-économie fournit des modèles descriptifs, la comptabilité nationale un modèle d'optimisation didactique. Entre les deux, l'écart reste à réduire. Le champ mesurable de ces futures conquêtes apparaît comme « l'ardente obligation » prescrite au royaume agricole.

D'après le *Tableau*, par exemple, le quotient du produit net à la reproduction brute annuelle s'élève à 40 %. Mais il n'est dépassé en réalité qu'une seule fois (44 %, ferme de M.), en Picardie le voici à 34 %, dans l'Amiénois à 28 % et 20 % à Bernoville. En métayage il oscille autour de 25 %<sup>55</sup>. Corrélativement, certes, les reprises emportent une part plus élevée que de droit dans la reproduction annuelle, de 70 à 75 % sauf exception, contre 60 % en théorie. Mais la faiblesse du capital d'exploitation immobilisé en avances primitives domine le tableau. Le rapport reproduction/intérêt des avances primitives s'établit chez Quesnay à 5 pour 1 ; par conséquent le capital devrait représenter le double du produit de l'exercice. Après défalcation des semences et des meubles du fermier, il ne s'élève cependant qu'à la parité en Flandre, à 75 % dans l'Amiénois, à 65 % en Picardie. Le défaut d'investissement et sa stupéfiante dispersion ressortent mieux encore du calcul des reprises mesurées à l'hectare. La ferme de la châtellenie de Lille en culture continue affecte 225 livres de dépenses à l'hectare ; en assolement triennal la ferme de Bernoville, 88 livres, Le Lisoir 77 l., la ferme picarde 67 l., celle de l'élection de Beaugency 56 ou 59 l. selon les comptabilités. Les métairies du Centre végètent dans la pénurie : 21 l. à

Apremont, 201. en Corrèze, 12 à 171. dans le Nivernais, 7 à 111. dans le Poitou-Limousin. A ce malheur, le testament physiocratique n'a voulu qu'un remède : l'intensification du capital agricole.



L'écart important des comptes d'entreprise avec le *Tableau économique* national n'a donc pas fait découvrir aux disciples de F. Quesnay la principale lacune de l'analyse, la productivité du secteur artisanal dans le calcul des ressources nationales. Ainsi la partie historiquement la plus vivante de leur œuvre est sans doute celle qu'ils n'escomptaient guère, ces préliminaires empiriques qui les conduisent à des notions neuves de comptabilité privée. Les héritages insolites foisonnent dans l'histoire de la pensée économique.

Jean-Claude PERROT  
Université de Paris-I

#### NOTES

1. Depuis l'œuvre de G. Weulersse, le développement de la comptabilité nationale a provoqué le regain des études économiques sur la physiocratie. Voir surtout J. R. BOUDEVILLE, « Les physiocrates et le circuit économique », *Revue d'économie politique*, 1954, pp. 456-481 ; A. PHILLIPS, « The *Tableau économique* as a simple Léontief model », *Quarterly Journal of Economics*, 1955, pp. 137-144 ; *François Quesnay et la physiocratie*, 2 vol., Paris, 1958, spécialement dans le tome I, les contributions de J. J. Spengler, J. Molinier, J. Bénard, L. Salleron, H. Woog ; P. L. MEEK, « The Physiocratic concept of Profit », *Economica*, XXVI, 1959, pp. 39-53 ; J. MOLINIER, *Les métamorphoses d'une théorie économique*, Paris, 1959 ; I. HISHIYAMA, « The *Tableau économique* of Quesnay, its analysis, construction and application », *Kyoto University Economic Review*, XXX, 1960 ; R. L. MEEK, *The Economics of Physiocracy. Essays and translations*, Londres, 1962 ; P. BUFFANDEAU, « Le *Tableau économique* dans l'histoire de la pensée économique », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1967, pp. 381-401 ; T. SAKATA, « On various forms of Quesnay's *Tableau économique* », *The Annals of the Histsubashi Academy*, IX, 1968, pp. 14-56 ; H. HIGGS, *The physiocrats*, New York, 1968 ; M. LUTFALLA, *Tableau économique des physiocrates*, Paris, 1969, avec une préface ; R. V. EAGLY, « A physiocratic model of dynamic equilibrium », *Journal of Political Economy*, vol. 77, 1969 ; J. NAGELS, *Genèse, contenu et prolongements de la notion de reproduction du capital selon K. Marx, Boisguillebert, Quesnay, Léontief*, Bruxelles, 1970 ; A. SAUVY, « Historique de la comptabilité nationale », *Économie et statistique*, 14, 1970, pp. 19-32 ; R. GRANDAMY, *La physiocratie. Théorie générale du développement économique*, Paris, 1973 ; V. FOLEY, « An origin of the *Tableau économique* », *History of Political Economy*, vol. 5, 1973 ; W. A. ELTIS, « François Quesnay. A reinterpretation, 1. The *Tableau économique* », *Oxford Economic Papers*, 27, n° 2, 1975, pp. 167-200 ; H. G. JOHNSON, « Quelques réflexions sur le *Tableau économique* de Quesnay », *Revue d'économie politique*, 1975, pp. 397-409, traduction de M. Lutfalla. Les textes de Quesnay sont disponibles grâce à la réédition de l'INED (1958, voir plus haut). Les compléments et corrections sont apportés par M. KUCZYNSKI et R. L. MEEK, *Quesnay's Tableau économique, edited with new material, translations and notes*, Londres, 1972, ainsi que dans M. KUCZYNSKI, *F. Quesnay, Ökonomische Schriften, I, 1757-1759*, Berlin, 1971.

2. J. BOUTAN, « Réflexion sur les relations entre comptabilité d'entreprise et comptabilité nationale », *Études et conjoncture*, août 1967.

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

3. G. WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique en France*, t. II, Paris, 1910, pp. 310-311 ; A. GOUDAR, *Les intérêts de la France mal entendus...*, t. I, Amsterdam, 1756, pp. 9-106, 127-158.
4. Dernier bilan par J. HECHT, *La vie de François Quesnay*, au t. II des publications de l'INED, p. 254.
5. C. J. HERBERT, *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'agriculture*, Berlin, 1755, édition consultée, 1757, pp. 60-61.
6. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité de la culture des terres*, t. I, pp. 1-11 ; « On peut dire que le fabricant exerce son industrie sur le produit de celle du cultivateur », t. IV, pp. xciii. Sur la nouvelle agriculture préconisée par l'auteur, voir A. J. BOURDE, *Agronomie et agronomes en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 3 vol., Paris, 1967.
7. Une seule exception : au tome V (publié en 1757), p. 158, Duhamel reproduit une lettre du procureur du roi à Verdun dans laquelle le produit net s'obtient par déduction cumulée de tous les prélèvements en nature, semences, dîme, terrage.
8. DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *op. cit.*, p. 26, 1746 ; O'HEGUERTY, 1<sup>re</sup> partie, pp. 72-74, 1757.
9. G. WEULERSSE, *op. cit.*, t. II, p. 125. Cf. encore F. QUESNAY : « Dans la recherche de la vérité par le calcul, toute la certitude est dans l'évidence des données », (*Premier*) *problème économique*, août 1766, éd. de l'INED, p. 873, n° 14 ; MIRABEAU, *Philosophie rurale*, éd. en 3 vol., préface.
10. Dans l'édition de l'INED, J. Hecht fait le point des sources micro-économiques où l'auteur a pu puiser. Le rôle de Leroy mériterait une étude spéciale, sa collaboration à l'*Encyclopédie* fut importante, on lui doit les articles « Engrais », « Fermier », « Économie rustique », « Forêt », « Garenne », « Histoire naturelle », « Vénérie ». Les rapports de Quesnay avec Diderot dans les années 1750 restent assez obscurs. Le maître d'œuvre du dictionnaire a lui-même écrit les textes de « Labourage », « Agriculture », « Économie rustique », « Laboureur » en empruntant beaucoup à Duhamel du Monceau, tandis que dans « Culture », F. Véron de Forbonnais expose le système de Norfolk (suppression de la jachère, prairies artificielles, essartage des bois, commercialisation des produits).
11. G. WEULERSSE, *Les manuscrits économiques de F. Quesnay et du marquis de Mirabeau*, Paris, 1910, p. 38 ; *Mémoires de Madame du Hausset*, t. III, p. 119, par A. ONCKEN, 1888, p. 125.
12. MIRABEAU, *Tableau économique avec ses explications*, 1759, p. 200 ; *Économiques*, t. III, 1769, pp. 189-199 ; N. BAUDEAU, « Explication du Tableau économique », *Éphémérides du citoyen*, XI, 1767, p. 147 ; F. QUESNAY, « Analyse de la formule arithmétique du Tableau économique », éd. de l'INED, p. 796. Sur l'emploi de la cartographie pour relier les observations micro-économiques à l'analyse régionale, voir du même auteur, les articles « Hommes » (INED, p. 571) et « Grains » (INED, pp. 461-470).
13. Sur les sociétés d'agriculture, G. WEULERSSE, *op. cit.*, t. II, pp. 160 ss ; E. JUSTIN, *Les sociétés royales d'agriculture au XVIII<sup>e</sup> siècle (1757-1793)*, Saint-Lô, 1935.
14. G. WEULERSSE, *Les manuscrits économiques...*, p. 87.
15. MIRABEAU, *Philosophie rurale*, t. II, pp. 231, 236-246, 277-281.
16. *Éphémérides du citoyen*, t. XII, 1767, p. 73. Les résultats de Butré paraissent en livraison depuis le tome IX de la même année.
17. *Journal de l'agriculture, du commerce, des arts et des finances*, nov. 1766, pp. 116 ss ; sur l'identification de l'auteur voir G. WEULERSSE, *op. cit.*, t. I, p. 352.
18. Successivement, *Éphémérides du citoyen*, 1768, t. I, pp. 64 ss ; 1772, t. II, pp. 24 ss ; 1775, t. IX, pp. 110-130 ; 1776, t. III, pp. 41-47.
19. O. DE SERRES, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, éd. de 1804-1805, t. I, p. 185, t. II, préface p. XIX. Chez DIEUDONNÉ, *Statistique du département du Nord*, t. I, p. 602.
20. Sur ce grand sujet, G. WEULERSSE, *op. cit.*, t. I, pp. 88-92, 324-366 ; Ch. REBEYROL, *De la grande et petite culture chez les physiocrates*, Paris, 1912, 146 p. ; le point final est posé, historiquement, par ISORÉ en 1802, *Traité de la grande culture des terres*.
21. « Vrais principes du droit naturel », *Éphémérides du citoyen*, t. III, 1767, p. 165.

22. *Journal de l'agriculture...*, septembre 1765, pp. 7-100 et juillet 1766.
23. *Éphémérides du citoyen*, 1767, t. IX à XI, surtout, t. XI, pp. 83 ss, les physiocrates homogénéisent leurs mesures, l'arpent est de 100 perches (pied de roi) soit 51 ares 7 centiares. Le setier de froment retenu est celui de Paris (240 livres pesant, 12 boisseaux) soit 1,56 hl. Le quintal pèse 100 livres de 16 onces.
24. J. A. LE LARGE, *Mémoires sur l'agriculture en général et en particulier sur la culture et le défrichement des terres...*, Paris, 1762, spécialement pp. 35, 122...., pp. 151-163.
25. H. GOYON DE LA PLOMBANIE, *La France agricole et marchande*, Avignon (Paris, 1762, 2 vol., voir t. I, pp. 203-260). L'arpent vaut ici 1 000 toises carrées contre 1 344 dans les calculs normalisés des physiocrates, soit 38 ares. Sur les terres de la vallée de la Dordogne, du Bordelais et celles des Cévennes, t. II, pp. 95 ss ; l'ouvrage reprend d'autre part la méthodologie macro-économique, t. II, p. 219 : « Calcul politique des revenus du royaume, tels à peu près qu'ils étoient avant cette dernière guerre ».
26. J. F. DE BARANDIÉRY MONTMAYEUR, comte d'Essuile, *Traité politique et économique sur les communes...*, Paris, 1770, références prises dans la deuxième édition, 1778, pp. 94 ss ; E. MUNIER, *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs...*, Paris, 1779, 2 vol., t. I, pp. 209-225, 228-230 ; t. II, pp. 436 ss ; REY DE PLANAZU, *Œuvres d'agriculture et d'économie rurale*, 1<sup>re</sup> éd. en 1786 sous forme de cahiers, rééd. Paris, an X. Comptes de Beaumont en tête de l'ouvrage, sans pagination, voir ensuite pp. 2-12, 68 ss.
27. J. BOUTAN, *op. cit.*, pp. 11 ss ; J. MOLINIER, « Le système de comptabilité nationale de François Quesnay », dans l'édition des œuvres par l'INED, t. I, 1958, pp. 75-104.
28. Le taux de rendement économique serait mesuré par le rapport Profit/Capital ou encore par le produit de deux rapports : Profit/Valeur ajoutée, Valeur ajoutée/Capital.
29. J. MOLINIER, *op. cit.*, pp. 75-104.
30. DUPONT DE NEMOURS, *De l'exportation et de l'importation des grains*, Paris, 1764, pp. 22-36.
31. BELLIAL DES VERTUS, *Essai sur l'administration des terres*, 1959, p. 35.
32. Article « Fermiers » (éd. de l'INED, p. 443) : « On ne compte point les fourrages, la récolte les fournit et ils doivent être consommés à la ferme pour fournir les fumiers. »
33. *Éphémérides du citoyen*, t. IX, 1767, p. 59.
34. Turgot a conscience de ce progrès décisif dès 1763 dans ses « Observations sur un projet d'édit remplaçant les vingtièmes » (G. SCHELLE, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, t. II, Paris, 1913-1923, p. 290) : « Estimer les terres est une science dont il n'y a pas plus de huit ans que les premiers principes sont posés. On ignorait jusqu'alors que, pour connaître le revenu, il fallait défalquer de la valeur totale du produit, tous les frais de culture et l'intérêt des avances du cultivateur. »
35. A. SMITH, *Richesse des nations*, livre II, chap. 1.
36. *Journal de l'agriculture...*, septembre 1765, p. 96. Cf. encore du même auteur *De l'exportation et de l'importation des grains*, Paris, 1764, p. 10. Et les « Éléments de la philosophie rurale » publiés dans les *Éphémérides du citoyen*, t. IV, 1767, p. 87.
37. J. MOLINIER, « Le système de comptabilité... », édition de l'INED, pp. 97 ss.
38. *Éphémérides du citoyen*, t. IV, 1767, p. 87, « Éléments de Philosophie rurale ».
39. « Précis de l'instruction de la classe productive », *Éphémérides du citoyen*, t. XI, 1768, pp. 123, 138-139.
40. H. G. JOHNSON dans « Quelques réflexions sur le Tableau économique de Quesnay », *Revue d'économie politique*, mai-juin 1975, pp. 397-409, estime dans une perspective macro-économique que l'amortissement du capital agricole circulant est compté deux fois. Il serait d'abord déduit du revenu brut, puis de nouveau prélevé sur le revenu net. L'analyse micro-économique ne ratifie pas cette conclusion. Les reprises du fermier amortissent le capital circulant et une partie du capital fixe. C'est au propriétaire de décider s'il doit entretenir, et dans quelle proportion, un investissement foncier (autre partie du capital fixe) pour que la production se renouvelle à l'identique ou même s'intensifie. Il est donc intéressant de savoir comment se ventile le pseudo-produit net.

## MODÈLES ÉCONOMIQUES

41. E. JUSTIN, *op. cit.*, pp. 217-220. On se remémore d'autre part la fameuse analyse de K. MARX dans ses *Théories sur la plus-value*, t. I, Paris, 1974, pp. 43 ss : chez les physiocrates, le profit du fermier apparaît seulement comme « une espèce de salaire supérieur » alors qu'il fait déjà partie de la plus-value ; la rente foncière dans son ensemble est une « plus-value à la puissance deux ». Le reliquat estimé par Saint-Pérvy nous introduit à un troisième degré de l'accumulation du capital.

42. « Mémoire sur l'agriculture » dans *L'ami des hommes*, 5<sup>e</sup> partie, 1760, p. 89 ; « Deuxième lettre sur la stabilité de l'ordre légal », *Éphémérides du citoyen*, t. XI, 1768, p. 155.

43. *Éphémérides du citoyen*, t. VI, 1767, pp. 86-87. Dans le même sens, AUXIRON, *Principes de tout gouvernement*, t. II, 1766, pp. 275-277 : « Tout le monde dit, ce n'est pas mon fermier qui paye la taille, c'est moi-même, on a raison. »

44. MIRABEAU, *Économiques*, t. III, pp. 153-154 ; également [Bellial des Vertus], *Essai sur l'administration des terres*, Paris, 1759, pp. 102-103, 193, etc.

45. A. GOUDAR, *Les intérêts de la France mal entendus*, t. I, 1756, p. 56 ; abbé COYER, *Chinki, Histoire cochinchinoise qui peut servir à d'autres pays*, 1768, pp. 17-18 ; BONCERF, *Les inconvénients des droits féodaux*, 1776, p. 6, n<sup>o</sup> 1.

46. « Opérations paternelles en France. Article premier, abolition du droit de parcours et d'herbes mortes dans la province de Béarn », *Éphémérides du citoyen*, t. XI, 1770, pp. 219-220.

47. Par exemple, *Journal de l'agriculture...*, septembre 1766, p. 38 ; MIRABEAU, « Éloge de Sully », *Éphémérides du citoyen*, t. VII, 1770, p. 19 ; TURGOT, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, éd. de 1788, § XXI, pp. 29-30 et plus synthétiquement, G. WEULERSSE, *op. cit.*, t. I, pp. 435-438.

48. K. MARX, *Théories sur la plus-value*, t. I, 1974, pp. 38 et 81.

49. « Des caractères de la grande et de la petite culture par M. C. », *Éphémérides du citoyen*, t. VI, 1767, pp. 76-105.

50. « Instruction de la classe productive », *Éphémérides du citoyen*, t. XI, 1768, p. 157. La Salle de L'Étang se lamente dans son *Manuel d'agriculture*, 1764, p. 426 : « On trouve des fermiers... (qui) ne cherchent... qu'à vivre, à occuper une famille et à s'occuper eux-mêmes sans s'embarrasser de ce qu'il en arrivera. »

51. TURGOT, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, éd. de 1788, § XIV ; Ch. DE BUTRÉ, « Apologie de la science économique sur la distinction entre la grande et la petite culture », *Éphémérides du citoyen*, t. IX, 1767, p. 61.

52. J. J. SPENGLER, « Mercantilistes, physiocrates et théorie de la croissance », dans le recueil collectif sous la direction de B. F. HOSELITZ, *Théorie de la croissance économique*, tr. fr. Paris, 1970, pp. 1-136, spécialement pp. 77-78. Rappelons les principaux rapports du système physiocratique : Reproduction/Avances annuelles = 5/2 ; Reproduction/Avances primitives annuelles = 5/1 ; Reproduction/Investissement annuel en avances foncières = 5/0,67 ; Reproduction/Produit net = 5/2 ; Reproduction/Reprises = 5/3.

53. 1. Ferme de 360 arpents en Picardie (BUTRÉ, *Éphémérides...*, t. IX, 1767, pp. 24 ss) ; 2. Ferme de 750 arpents à Bernoville, élection de Guise, généralité de Soissons (*id.*, pp. 41 ss) ; 3. Ferme de 360 arpents au Lisoir, élection de Saint-Quentin, généralité d'Amiens (MIRABEAU, *Philosophie rurale*, t. II, pp. 231 ss) ; 4. Ferme de 65 arpents à une lieue de Lille dans la châtellenie (O. DE SERRES, rééd. annotée de 1804-1805, t. I, pp. 185 ss en note) ; 5. Ferme de 180 arpents en Beauce, élection de Beaugency (BIGOT DE LA TOUANNE, *Journal de l'agriculture*, nov. 1766, pp. 113 ss) ; 6. Ferme de M. de M. (Bassin parisien, sans précision), *Éphémérides...*, t. IX, 1775, pp. 110 ss) ; 7. Métairie de 135 arpents, paroisse de Dornes près de Nevers (BUTRÉ, *Éphémérides...*, t. X, 1767, pp. 109 ss) ; 8. Métairie de 160 arpents près de Nevers (BUTRÉ, *Éphémérides*, 1767, t. X, p. 78 ss) ; 9. Métairie de 175 arpents à Apremont en Berry (BUTRÉ, *Éphémérides...*, t. X, 1767, pp. 83 ss) ; 10. Domaine en métairie de 1 072 arpents à Preuilly-sur-Claise (BUTRÉ, *Éphémérides...*, t. X, pp. 123 ss) ; 11. Domaine de 436 arpents en quatre métairies dans le Poitou aux confins du Limousin (*id.*, t. X, 1767, pp. 92 ss) ; 12. Domaine en sept métairies de 780 arpents au même lieu (*id.*, t. X, 1767, pp. 102 ss) ; 13. Domaine de 639 arpents en cinq métairies dans le Berry aux confins de la Marche (*id.*, t. X, 1767, pp. 115 ss) ; 14. Deux métairies, 71 arpents à La Roussalie et Leycuras, paroisse de Concèze, élection de Brive, généralité de Limoges (MIRABEAU, *Philosophie rurale*, t. II, pp. 336 ss). Les unités de mesure sont homogènes (arpent de

Paris). Les travaux historiques qui permettraient une étude parallèle sont innombrables et hors de propos dans cette présentation de documents. Je prends le parti de les taire entièrement.

54. Sur cette importante question, J. J. SPENGLER, « Mercantilistes, physiocrates et théorie de la croissance », dans B. HOSELITZ, *Théories de la croissance économique*, 1970, pp. 77-78. Voir aussi le brillant travail de J. NAGELS, cité plus haut.

55. Mes calculs éliminent des avances primitives les meubles propres du ménage paysan et font glisser les semences des avances primitives aux avances annuelles.